

des pneus, des accumulateurs et des accessoires. Il semble que les deux Commissions aient fait des recommandations sur bon nombre de mêmes sujets. C'est pourquoi lorsqu'on a demandé au Conseil économique d'élaborer une politique sur les coalitions et la concurrence, le rapport précité lui a été remis; c'est aussi pourquoi j'ai remis au conseil économique copie de l'étude faite en Alberta. Je le répète: nous n'avons pas l'intention de reviser la loi sur les coalitions avant d'avoir reçu le rapport du Conseil économique et il m'a semblé qu'avant de le faire le Conseil devrait disposer des divers rapports provinciaux.

Je suis d'accord avec ce que le député de Saint-Jean-Est a dit: Nous devons éviter d'entrer en conflit avec les provinces. Cela s'impose, surtout dans un domaine nouveau comme celui de la protection du consommateur où aux niveaux fédéral et provincial on crée de nouveaux ministères et prépare de nouveaux programmes.

Pour être juste je dois dire que dans le domaine de la consommation et de la protection du consommateur, il y a beaucoup plus de bonne volonté et de collaboration entre les deux niveaux de gouvernement que dans bien d'autres domaines. L'automne dernier, nous avons eu une conférence sur la consommation des plus fructueuses, des plus utiles, et empreinte de beaucoup d'esprit de collaboration. Il a alors été convenu qu'il y aurait une conférence fédérale-provinciale des ministres de la consommation, et le travail préparatoire à cette conférence avance bien et vite. Tout comme le député, je sais donc que la collaboration fédérale-provinciale s'impose. A mon avis, nous l'avons pour l'instant. Et je suis déterminé à prendre les moyens pour la maintenir.

Quant aux remarques de l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway, j'ai eu quelque peine à les suivre, du moins certaines d'entre elles, bien qu'elle ait eu l'amabilité de me citer. Elle a cité certaines de mes remarques sur un ton approbateur, me semble-t-il, tandis qu'elle paraissait en désapprouver d'autres. Je la remercie, à tout le moins, pour celles qu'elle a approuvées.

Le nom du ministère de la Consommation et des Corporations a toujours été, entre l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway et moi, une pomme de discorde. Au moment de la création du ministère, je n'étais pas d'accord avec elle et je ne le suis pas davantage aujourd'hui. Il me semble que grâce aux lois visant les sociétés dont dispose mon ministère, nous pouvons faire bien plus pour le consommateur que nous le pourrions

autrement, par exemple, la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Si peu efficace que puisse la croire l'honorable représentante, elle me paraît bien mieux à sa place au sein d'un ministère préoccupé avant tout de l'intérêt du consommateur que dans tout autre ministère.

Le député a également mentionné la question de l'octroi de crédit. Un des instruments les plus efficaces pour atteindre l'industrie de l'octroi de crédit et les pratiques qui y ont cours, est, me semble-t-il, la loi sur la faillite, qui est en train de subir une révision à laquelle collaborent les fonctionnaires chargés de la consommation, dans mon ministère.

Encore à propos du comité que nous avons présidé, le sénateur Croll et moi, et dont l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway était un membre très actif et très estimé, une des recommandations que nous y avons faites était que les déclarations des sociétés devraient être plus précises et plus complètes qu'elles ne le sont. Qui pourrait, je vous le demande, mieux reviser la loi sur les sociétés, du point de vue du consommateur, que le ministre qui s'occupe de ses problèmes et de ses desiderata? On est en train de préparer ce projet de loi au sein de mon ministère...

M. Orlikow: Où est-il?

L'hon. M. Basford: Le député de Winnipeg-Nord le sait bien. Il lit le harsard et il connaît ma réponse à ce sujet. Il me semble que ces lois visant les sociétés qui relèvent de mon ministère et de ma compétence constituent essentiellement l'armature juridique au sein de laquelle se règlent les affaires, ce qui me permet de mieux servir les intérêts du consommateur que si ces lois ne dépendaient pas de mon ministère.

J'ai une dernière remarque à faire au sujet des observations de l'honorable représentant au sujet du rapport Batten. J'ai expliqué ma position à cet égard au député de Saint-Jean-Est. En fait, le rapport avait été déféré à la division chargée d'appliquer la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Les fonctionnaires de cette division ont étudié le rapport et les témoignages qu'il contenait et rencontré les fonctionnaires et le personnel des recherches de la Commission Batten. Grâce à l'aide de ce personnel, ils ont pu obtenir des renseignements qui n'ont pas encore été publiés à ce jour. Ils ont vu tous les documents de travail de la Commission royale, et mes fonctionnaires, qui doivent agir dans le cadre de la loi, estiment que la Commission royale n'a pas fourni la preuve d'une seule infraction à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je me suis efforcé d'expliquer au député que